

1. Composition.

M. DE GREEF Jean-Louis (Royal Anciens 13 - 0017) - M. DUJARDIN Claude (Great Garlic 2669) – M. GILLARD Patrick (Royal Excelsior Brussels 0959) – M. LAMY Yves (BC Ecole P1 Anderlecht) – M. LOOZEN Michel (R.U.A.A. Etterbeek 0070) - M. MONSIEUR Laurent (RPC Anderlecht 1795) - M. MUYLAERT Fabien (R. Nivelles BB 0400) - M. VAN WALLENDael Yves (United Basket Woluwe 2576).

2. Elections.

Lors de l'Assemblée provinciale du 18 mai 2020, M. Van Wallendael Y. a été réélu pour un mandat de 5 ans qui arrivera à échéance à la fin de la saison 2024 -2025.

A l'occasion de l'Assemblée provinciale du 17 mai 2021, M. Gillard P., membre sortant, sera rééligible pour un mandat de 5 ans.

M. Loozen M., membre sortant, ne se présente plus. Après 30 ans de présence au sein du groupe nous le remercions pour la défense des clubs de BBw durant ces nombreuses années.

3. Composition du Bureau pour la saison 2020-2021.

M. Van Wallendael Yves président.
M. Gillard Patrick vice-président.
M. Dujardin Claude trésorier.
M. Lamy Yves secrétaire.
M. Loozen Michel secrétaire-adjoint.

4. Présences.

Depuis le rapport 2019-2020, suite aux mesures sanitaires, le groupe Parlementaires BBw s'est réuni en vidéo-conférence 9 fois, entre le 1er mai 2020 et le 30 avril 2021.

	Présences	Excusés
M. DE GREEF	9	-
M. DUJARDIN	9	-
M. GILLARD	9	-
M. LAMY	9	-
M. LOOZEN	-	9
M. MONSIEUR L.	7	2
M. MUYLAERT F.	8	1
M. VAN WALLENDael	9	-

Les absences excusées sont dues à des obligations professionnelles, des maladies, des congés, des problèmes techniques ou des missions fédérales.

MM DELCHEF J.P. (CdA. AWBB) et MONSIEUR O. (CP-BBw) ont assisté à plusieurs reprises à nos réunions. Nous les en remercions très vivement.

5. Représentation dans les départements régionaux.

M. ANDREU J. (Ecole Européenne 2352) instructeur FIBA .
M. DUJARDIN C. à la Commission financière de l'AWBB (présidence).
Mme EL HADDOUCHI (RBC Waterloo 0970) au Département Mini-Basket de l'AWBB.
M. MASSLOW S. (La Chenaie Uccle BC 1584) au Département arbitrage AWBB.
M. MESPOUILLE JP. (Dylois Wavre 1083) au Département Compétitions Basketball Belgium.
M. MONSIEUR O. (Royal IV Brussels 1423) au Département 3x3 de l'AWBB.
M. MUYLAERT P. (Royal Castors Braine 0130) aux Département Jeunes et Sport de Haut-niveau de l'AWBB
M. VAN WALLENDael Y. à la Commission législative de l'AWBB et au groupe de travail : Réforme des compétitions régionales Jeunes.

6. Assemblées Régionales. (AWBB)

Les membres du groupe siégeant aux Assemblées régionales sont désignés à tour de rôle en tenant compte de leurs disponibilités. Les Assemblées régionales sont composées de 30 parlementaires, dont 6 représentants de Bruxelles-Brabant Wallon. Ces derniers, mandataires du groupe, émettent leurs votes en fonction des décisions collégiales de l'ensemble du groupe.

P = Présent	20.06.2020	19.12.2020	27.03.2021
M. DE GREEF	P	P	P
M. DUJARDIN	P + procuration	P	P
M. GILLARD	-	P	P
M. LAMY	P	P	P
M. LOOZEN	-	-	-
M. MONSIEUR L.	P	P	P
M. MUYLAERT F.	-	-	-
M. VAN WALLEDAEL	P	P	P

7. Activités du Groupe des Parlementaires.

Comme chaque année, lors de nos réunions, nous examinons ce qui se passe dans notre province et nous essayons de résoudre les problèmes rencontrés par nos clubs.

A chaque séance, nos représentants dans les différents départements nous font un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.

Les rapports des autres départements et les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont commentés.

Les nombreuses modifications statutaires, l'étude du budget et du bilan de l'A.W.B.B. font l'objet de débats assez longs. Les travaux de la Commission législative et de la Commission financière nous aident dans les travaux de préparation des Assemblées générales.

7.1. L'Assemblée générale régionale du 20.06.2020.

Concernant le bilan financier 2019 : le rapport de la Commission financière, les comptes annuels, l'affectation du résultat et la décharge aux membres du CdA ont été approuvés.

Le rapport 2019-2020 du CdA, les rapports des différents départements régionaux de la saison 2019-2020 ainsi que les nominations au Conseil judiciaire régional ont été approuvés.

Ont été approuvées en urgence les modifications statutaires concernant :

- le PA 22 l'ordre du jour des Assemblées générales :
Vue la reprise des activités des vérificateurs régionaux par la Commission financière l'introduction de l'approbation du procès verbal des assemblées précédentes.
- le PA 48 le groupe parlementaire provincial. (Proposition de BBw)
La suppression du caractère obligatoire de la réunion tripartite entre les parlementaires, le comité provincial et le conseil judiciaire provincial évitant ainsi des réunions inutiles.
- le PA 49bis la Commission financière.
La reprise des activités des vérificateurs régionaux par la CF.
 - rationalise ainsi les compétences des organes des l'AWBB.
 - renforce les compétences et les activités de la CF.
 - consolide s relations entre le CdA et la CF.
- le PA 106bis les membres des organismes de l'AWBB.
Instauration d'un délai maximum pour le dépôt d'une plainte.
- le PF 1 les attributions du Trésorier général.
L'obligation de la rédaction d'une note explicative au budget et d'un rapport de gestion au bilan.
- le PF 2 les vérificateurs régionaux.
Suppression de l'article, les activités étant reprise par la CF.
- le PF 17bis. Principes des quotités.
Mise en place du système pour certains postes budgétaires.
- le PJ 48 Comparution. (Proposition de BBw)
Un membre qui ne répond pas à une convocation, peut être jugé par défaut afin d'éviter une suspension pour une durée indéterminée.
- les Normes et Sanctions. Rubrique C – Insultes.
Prévoir des sanctions spécifiques et plus sévères pour les insultes à caractère raciste et xénophobe.
- les Normes et Sanctions. Insultes sur les réseaux sociaux.
Enrayer les insultes sur les nouveaux moyens de communication.

Approbation des play-off dans les compétitions 2020-2021 régionales seniors ainsi que les modalités de descente de R2 Dames.

Approbation des modalités d'application de l'article PF 18. La formation des Jeunes. Le fonds des Jeunes.

- fixation de la licence collective 2020-2021 sans indexation et sans neutralisation (l'indexation est suspendue pour la saison 2020-2021 et reprendra cours au 1er juillet 2021)
- réduction générale des montants fixés pour les licences collectives à 80 %.
- maintien de la gratuité pour les < U10.

- augmentation de l'indemnité du Fonds des Jeunes pour les équipes de jeunes de 370 € à 420 € Cette indemnité pouvant être complétée par la redistribution du solde éventuel du fonds des jeunes au terme de la saison 2020-2021, comme il est prévu à l'article PF18 : » Un subside complémentaire peut être attribué aux équipes de jeunes ».
- Suppression de la réduction de 1.500 € de la licence collective par équipe régionale alignée par les clubs évoluant en nationale.
- Le solde permet de financer les activités des sélections nationales et régionales jusqu'au 30 juin 2021.
- Amendement qui garantit que ces mesures n'auront pas pour effet une augmentation des coûts par rapport à la saison précédente pour les clubs nationaux qui alignent des équipes régionales jeunes.

Approbation de la démission du club : CP Bruxelles Sud (2711)

Approbation de la fusion de clubs : BC Genappe (1479) absorbant – Genappe Lothier (2631) absorbé.

L'Assemblée a été informée :

- des activités de BASKETBALL BELGIUM.
- des modalités des championnats nationaux 2020-2021.

La non-réélection au Conseil d'Administration de l'AWBB de M. FLAMENT Patrick (0045) BC Eclair Bruxelles.

7.2. L'Assemblée générale régionale du 19.12.2020.

L'Assemblée a approuvé :

- le budget de l'année civile 2021.
- les modifications au TTA. Indemnités kilométriques.
 - pour les arbitres : à partir du 01/07/2020 → 0,30 €
 - pour les membres fédéraux : à partir du 01/07/2020 → 0,30 €.
- la neutralisation de la licence collective pour la saison 2020-2021.
- les nominations dans les organes judiciaires de Basketball Belgium des représentants AWBB.

Il lui a été présenté :

- les actions de l'Association en matière de « haut niveau », que ce soit le Centre de Formation, les détecteurs régionaux et provinciaux, les équipes nationales.
- le rapport du volet 2020 du plan programme 2017-2020.
- la présentation du volet 2021 du plan programme 2021-2024.

L'Assemblée a été informée des activités de BASKETBALL BELGIUM.

7.3. L'Assemblée générale régionale du 27.03.2021.

Cette Assemblée a approuvé :

- le procès-verbal de l'Assemblée générale AWBB du 20 juin 2020.
- le procès-verbal de l'Assemblée générale AWBB du 19 décembre 2020.
- le bilan financier 2020 ;
- le rapport de la Commission financière.
- l'affectation du résultat 2020 et la décharge aux membres du CdA.
- la mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I

Les modifications les plus importantes concernent :

- article PA75 quater : Constitution d'équipes régionales de jeunes par plusieurs clubs.

Principes :

1. Plusieurs clubs appartenant à une même province peuvent convenir de constituer une seule équipe régionale, par catégorie, composées de joueurs qui leur sont affectés.
2. Ces joueurs restent affectés à leur club d'origine.
3. En jeunes, ils ne peuvent évoluer qu'au niveau régional pour la catégorie de l'équipe associée. Toutefois, ils peuvent jouer dans d'autres équipes de leur club d'origine conformément aux PC 89 et 90.
4. En seniors, ils peuvent évoluer dans toutes les équipes séniors de leur club d'affectation conformément aux dispositions de l'article PC 53.

Attention la date limite d'inscription est le 30 avril 2021.

- article PC 53 bis : liste PC 53 AWBB. (proposition de BBw)

Le club qui aligne plus d'une équipe sénior doit encoder via la procédure informatique envoyer la liste des joueurs qualifiés pour chacune de ces équipes avant la première rencontre officielle de celles-ci, sous peine d'une amende prévue au TTA.

Chaque joueur ne peut être repris que sur une seule liste.

- article PJ 56 : Sanctions.

Tout Conseil peut infliger les sanctions suivantes :

- a) des amendes prescrites par les règlements fédéraux ;
- ~~b) des suspensions jusqu'à comparution volontaire - supprimé~~
- b) des suspensions d'une durée limitée ;

- c) des suspensions d'une durée illimitée ;
 - d) des sanctions portant sur les rencontres (forfaits, match à rejouer, éventuellement sur terrain neutre, le maintien d'un score ou le retrait des points, matches à bureaux fermés).
 - e) des sanctions portant sur les équipes (suspensions, exclusions de la compétition).
- Le rejet de la mesure visant la neutralisation de l'application de l'article PM12. Indemnités de formation. (proposition de BBw)
 Décision fondée sur le constat que l'arrêt des compétitions n'ayant pas entraîné un arrêt total de la formation des jeunes (et ce principalement au niveau du Mini-basket).
 Le doute doit bénéficier aux clubs (même si le contrôle en est difficile) d'autant que l'opération ne génère aucun coût au niveau du budget fédéral.
 - Pour les compétitions 2021 – 2022 :
 - Le règlement de la compétition régionale jeunes.
 - Le calendrier AWBB
 - Les catégories d'âge.
 - Le règlement de la Coupe AWBB Messieurs.
 - Le règlement de la Coupe AWBB Dames.
 - Le règlement de la Coupe AWBB Jeunes.
 - Les règles de jeu U12 Coupe AWBB.
 - Le règlement de la Coupe AWBB Messieurs nationaux.
 - L'Assemblée a été informée :
 - du rapport de l'Assemblée générale de Basketball Belgium du 4 mars 2021.
 - de la compétition TDM & TDW 2021-2022

8. Tableau de renouvellement des mandats.

Nous basant sur les statuts et notamment concernant le renouvellement par tiers nous rappelons ci-après le tableau des sortants et rééligibles pour les prochaines années :

En 2022 : MM. DUJARDIN – DE GREEF.
 En 2023 : M. LAMY
 En 2024 : MM MONSIEUR L. - MUYLAERT F.
 En 2025 : M. VAN WALLEENDAEL
 En 2026 : les élus de 2021.

Yves VAN WALLEENDAEL / Yves LAMY.